

GRENOBLE ET SA RÉGION

«REFONDATION DE L'ÉCOLE» L'adjoint grenoblois à l'Education participe aux groupes de travail lancés la semaine dernière par Vincent Peillon

« Cinq heures de classe par jour, ça serait l'idéal »

Défenseur acharné d'un changement des rythmes scolaires, Paul Bron va collaborer dans les prochaines semaines au rapport "Refondons l'école" qui servira de base de réflexion à une loi, probablement à l'automne. En tant que vice-président du Réseau français des villes éducatrices et membre de la commission éducation de l'Association des maires des grandes villes de France, l'élu compte bien faire entendre sa voix. Interview.

Paul Bron : « Si l'éducation devenait une compétence intercommunale, cela permettrait de globaliser les financements et de mieux répartir les moyens ». Photo DL

Ce n'est pas la première fois qu'est lancée une concertation sur l'école. Pensez-vous que celle-là va aboutir ?

« J'espère oui ! Il était indispensable de reprendre la négociation avec tous les acteurs concernés, professeurs, fédérations de parents d'élèves, élus, experts... »

Mais c'est vrai que le challenge est énorme dans un temps assez contraint puisque nous devons être prêts pour la rentrée 2013 ».

Qu'attendez-vous de cette "Refondation de l'école" ?

« Qu'elle fixe les grands axes tout en permettant des expérimentations et des initiatives au niveau local, initiatives qui doivent bien sûr être accompagnées. S'agissant des rythmes scolaires, le chantier le plus important, il faut que le principe des neuf demi-journées soit décidé nationalement. De même que le rajout du mercredi matin (puisque c'est vers ce jour-là que l'on se dirige plutôt que le samedi matin) ou encore l'enveloppe globale des heures pour les temps d'école à la fois sur l'année et au quotidien,

pour les congés aussi... »

Sur le temps que les enfants passent chaque jour en classe justement, comment voyez-vous l'école de demain ?

« Je pense qu'un temps d'école quotidien de cinq heures serait idéal, auxquelles se rajouterait le temps périscolaire qui se répartirait sur la pause méridienne et après la classe, à partir de 15h30 ou 16 heures par exemple et jusqu'à 17h30 voire 18 h ou 18h30. Mais je plaide pour que les horaires soient fixés localement, à l'échelon communal ou intercommunal, voire départemental. En tout cas, toutes les villes vont avoir une mission de qualité éducative des temps périscolaires ».

Que vont faire les enfants pendant ce temps périscolaire ?

« Trois types d'activités pourraient être proposés : un accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs, coup de pouce...), des animations culturelles et sportives et, en fin de journée, une formule plus souple, dite "récréative" ».

Comment vont faire les

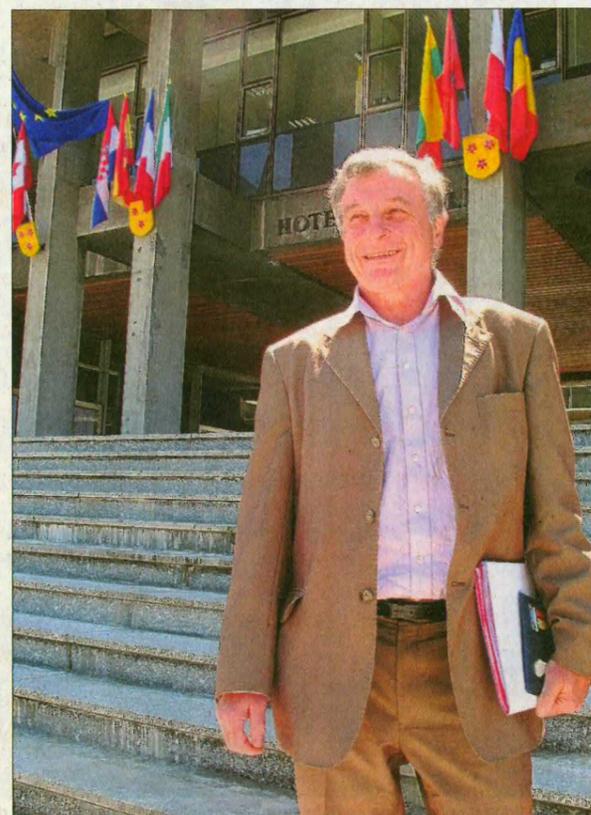
villes pour financer ce changement ?

« L'encadrement de ces nouvelles heures va nous demander un personnel que l'on n'a pas encore et bien sûr des financements. Les communes ne pourront pas faire face toutes seules et il y a un risque de voir apparaître des inégalités. Alors peut-être est-il temps de sortir des compétences uniques des villes. Si l'éducation devenait une compétence intercommunale, cela permettrait de globaliser les financements et de mieux répartir les moyens ».

Un financement qui viendrait d'où ?

« Plusieurs pistes sont envisagées et seront soumises à Vincent Peillon : pouvoir négocier avec les enseignants afin que le temps d'aide personnalisé ou d'accompagnement éducatif soit transféré sur le temps périscolaire, profiter d'un service civique dans chaque école et enfin mettre à contribution la Caisse d'allocations familiales. Sans compter un soutien particulier de l'Etat... »

Propos recueillis par Gwendoline BEZIAU



LE CALENDRIER DES GROUPES DE TRAVAIL

■ Quatre groupes de travail auxquels participent au total environ 600 personnes ont été constitués pour penser la "Refondation de l'école" : 1) La réussite scolaire pour tous, 2) Les élèves au cœur de la Refondation, 3) Un système éducatif juste et efficace, 4) Des personnels formés et reconnus.

À l'intérieur de ces groupes, 21 thématiques ont été définies comme par exemple "la prévention du décrochage scolaire", "des rythmes éducatifs adaptés", "les parents, partenaires de l'école" ou encore "une vraie formation initiale et continue". Paul Bron participe à trois de ces quatre groupes de travail, ce qui représente, dit-il, « pas mal de réunions et surtout une grosse organisation pour réunir les différents intervenants ». Des ateliers sont ainsi prévus jusqu'au 20 juillet, qui reprendront ensuite à partir du 25 août pour se terminer fin septembre.

■ Sachez que le gouvernement a ouvert un site internet dédié à la concertation, invitant tous les acteurs du système scolaire à apporter leur contribution pour enrichir la discussion : www.refondonslecole.gouv.fr

Les classes "Passerelle" seront-elles sauvées ?

Paul Bron veut y croire. Surtout depuis qu'il a pu s'entretenir il y a moins de quinze jours avec le ministre de l'Éducation nationale en marge de l'assemblée générale du Réseau français des villes éducatrices qui se tenait à Dijon.

« Lorsque nous avons abordé le sujet et défendu les classes "Passerelle", Vincent Peillon nous a promis qu'elles continueraient à exister. Et quand, en petit comité, je l'ai alerté sur le fait qu'en Isère par exemple, l'Inspection académique avait d'ores et déjà prévu leur fermeture à Grenoble (école Jouhaux) et Saint-Martin-d'Hères (école Henri-Barbusse) à la rentrée prochaine, il nous a même assuré que des postes supplémentaires allaient être débloqués. Il est donc possible que les choses bougent encore... ».

En attendant, la mobilisation pour le maintien de ces classes qui permettent la scolarisation des 2-3 ans ne faiblit pas... Des classes situées en Réseau d'éducation prioritaire et de transition vers la maternelle qui doivent leur existence à une convention triennale entre l'Inspection académique, les villes concernées et la Caisse d'allocations familiales.

René Proby, le maire de Saint-Martin-d'Hères, devrait d'ailleurs rencontrer cette semaine Monique Lesko, l'Inspectrice d'académie de l'Isère, pour évoquer l'avenir de ce dispositif.

Gw.B.